



Date d'affichage : du 20 décembre au 16 janvier 2019, 16 h

Pharmacien

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences**

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directrice adjointe Services sociaux, Pharmaceutiques et Hébergement
Lieu de travail :	PDM : 265, Place Michel Laveau, Wendake (Québec) G0A 4V0

Statut :	Régulier à temps plein, syndiqué
Horaire :	35 heures par semaine
Début :	Dès que possible
Salaire :	Entre 29,20 \$ et 52,06 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste doit approvisionner les communautés autochtones du Québec en différents médicaments et fournitures médicales et ce, en collaboration avec Santé Canada. Il améliore et développe le programme de distribution de médicaments. Il met en application les bonnes pratiques de fabrication (BPF) inhérentes à la détention des licences d'exploitation de l'établissement. Il participe au développement de différents projets spéciaux.

Fonctions principales :

- Appliquer le programme de distribution des médicaments ;
 - S'assurer de la disponibilité de tous les médicaments et fournitures médicales apparaissant sur les listes établies;
 - Informer son supérieur de tout enjeu ou besoin relatif aux médicaments et fournitures médicales qu'il identifie ou est rapporté par le personnel infirmier des communautés;
 - Recevoir, évaluer, approuver les commandes des différentes communautés;
 - Procéder à des visites de conformité dans les communautés admissibles, à la demande du supérieur;
- Mettre en application les bonnes pratiques de fabrication (BPF) en participant et mettant en œuvre les politiques et procédures normalisées (PON) élaborées par l'établissement;
- Exécuter d'autres tâches spécifiques à l'emploi à la demande du supérieur.



Avis de concours 2018-58

Date d'affichage : du 20 décembre au 16 janvier 2019, 16 h

Exigences :

- Membre en règle de l'Ordre des pharmaciens du Québec;
- 12 ans d'expérience dans le domaine;
- Absence de casier judiciaire;
- Bonne connaissance des fournitures médicales;
- Bonne connaissance de la langue anglaise;
- Capacité à soulever des boîtes pouvant peser jusqu'à 50 livres;
- Bonne connaissance des différentes communautés autochtones (atout);
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout);
- Détenir un permis de conduire valide.

Conditions de travail particulières :

- Déplacement dans les communautés autochtones

Qualités requises :

Autonomie, travail d'équipe, sens de l'initiative, esprit d'analyse, orienté vers le client, jugement, dynamisme, relations interpersonnelles, discrétion et respect de la confidentialité, sens des responsabilités, sens de l'observation, sens de l'organisation et de la planification, gérer les priorités.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

**SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION
SERONT REJOINTS POUR LES ENTREVUES**

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.